

## Comité des Officiers permanents de liaison 03/2020

10 décembre 2020 – visioconférence

### Compte-rendu

---

**Session d'ouverture :** la session débute à 10h10 malgré quelques difficultés techniques de la partie seychelloise qui propose de commencer la réunion.

**Message d'accueil du Secrétaire général :** voir annexe

**Message d'ouverture du président du Comité des OPL :** voir annexe. Après avoir déclaré la séance ouverte, le Président passe la parole à Mme Rahimat, représentante de l'OPL de l'Union des Comores.

**Intervention des OPL : (voir annexes) :** Union des Comores, France /Réunion, Madagascar, Maurice, Seychelles.

---

#### Session 1 – Adoption du projet d'ordre du jour

**Lecture et adoption de l'ordre du jour :** Le Pdt demande aux OPL leurs éventuels commentaires.

**La représentante de l'OPL Comores** demande d'ajouter un Point 6. 6 : Communication pour une meilleure visibilité

**L'OPL Maurice** fait remarquer qu'aucune indication des horaires n'est prévue et demande de raccourcir le temps accordé pour le déjeuner afin de terminer les travaux avant 17h et demande le compte-rendu de la réunion.

**Le Pdt** indique que l'ordre du jour est adopté suite aux précédents commentaires.

---

#### Session 2 – Programmes sectoriels

##### Axe stratégique 1 – Pour une Indianocéanie stable et en paix

##### 1.1. Paix, stabilité et gouvernance

**Intervention du CM/MM :** il explique que la dernière étape de ce projet a été franchie, à titre de rappel, l'atelier tenu le 27 nov a permis la validation du rapport de faisabilité et l'AFD a informé hier l'accord de financement à hauteur de 8 millions d'Euros pour ce projet et a indiqué son souhait de signer la Convention de financement de ce projet avant la fin de l'année.

**Le Pdt** indique que les accords de deux pays ont été reçus et propose ainsi de reformuler la proposition de décisions.

**OPL Fr/Réu** apprécie les travaux rapides menés sur ce projet mais ajoute qu'il attend des précisions sur la mise en place de missions d'observation électorales et confirme leur position qui n'a pas évolué.

**OPL Mau** remercie le SG de s'être assuré que tous les États membres (EM) ont été consultés sur ce projet, la tournée régionale qui a permis à chaque EM de donner son point de vue et réitère les remerciements d'avoir intégré les parties prenantes mauriciennes dans les étapes.

---

**CM/MM** rassure l'OPL Fr/Réu que la réserve émise par la partie française a bien été prise en compte dans le compte rendu de la réunion. L'AFD a ainsi proposé la formulation : mission d'écoute....

**OPL Fr/Réu** remercie pour les clarifications très utiles.

**Le Pdt** demande si la nouvelle reformulation de la proposition de décision convient à tous les EM.

**CM/MM** indique que la phase d'instruction est terminée car dans l'attente de la signature et demande que la décision en soit modifiée.

**OPL Sey** souhaite que leur accord verbal soit pris en compte et n'a pas d'objection et ajoute que l'accord écrit suivra.

**OPL Mada** demande si une nouvelle approbation est attendue des pays ayant déjà validé le rapport.

**OPL Fr/Réu** précise qu'il reviendra vers le SG concernant la validation.

**OPL Mau** interroge sur la formulation proposée : demande aux EM ...ce qui revient au Comité des OPL, représentants des EM...

**Le Pdt** confirme la proposition de décision comme valide.

## **1.2. Dialogue sur les migrations dans l'océan Indien – DiMOI**

**La CM/KD** prend la parole pour présenter les activités entreprises sur ce dossier.

**La Représentante des Comores** remercie le SG qui a soumis les fiches pour la facilitation des prises de décisions.

**OPL Fr/Réu** remercie aussi le SG pour les documents et les interventions orales qui complètent les informations. Il demande des précisions sur l'atelier qui est prévu début 2021 afin de se préparer et mobiliser les services compétents.

**CM/KD** explique que le travail est en cours avec le partenaire, l'OIM, une proposition est faite pour le mois de janvier, sans précision de date. Les Termes de référence seront soumis aux OPL en vue de leur validation.

**OPL Mada** fait remarquer qu'il n'y a pas d'Unité de gestion concernant ce projet.

**CM/KD** confirme qu'il n'y aura pas d'unité de gestion et le SG assurera le secrétariat de DiMOI.

**OPL Mada** demande de revoir la fiche qui ne le précise pas.

**OPL Fr/Réu** partage la même question que l'OPL Mada car il a noté deux options soumises par le SG et demande plus de clarté et de précision sur la structure afin de valider après réception d'un document plus clair sur ce point.

Concernant la structure, la **CM/KD** explique que conformément à la décision 6 du 34<sup>e</sup> Conseil, il avait été demandé de prendre les dispositions requises afin de concrétiser l'initiative... et suivant l'accord de coopération technique avec l'OIM pour la mise en œuvre des questions liées à la migration, l'OIM a demandé que la structure soit adaptée aux normes internationales telles que dans

---

les autres organisations régionales. Le SG n'est pas une Unité de gestion de projet mais identifie un département qui fera le travail sur papier. Afin d'avancer avec l'OIM, il faudra montrer que les EM sont d'accord avec le principe de démarrage des consultations régionales, et c'est pour cette raison que le SG recherche l'approbation du concept de mise en place de DiMoi. Le projet de TdR seront soumis pour commentaires et accord.

**SG** : pour compléter, il indique que la mise en disposition d'une assistance technique à la COI est prévue par l'OIM.

**OPL Mau** félicite le SG pour le travail effectué et attend des précisions sur la mise à disposition de l'assistance technique mentionnée, la durée ou l'impact sur le financement après la fin de leur contrat. Il confirme que l'approbation de la partie mauricienne ne saurait être accordée aux propositions faites, notamment à la proposition de la structure de gouvernance.

**SG** précise que la durée de l'assistance technique indiquée par l'OIM est prévue pour 4 ans sans implication financière pour la COI.

**OPL Mada** partage les mêmes préoccupations que Maurice et indique au **SG** que la fiche soumise ne permet pas d'apprécier les modalités de fonctionnement de la structure qui sera mise en place.

**OPL Mau** demande les implications pour la suite et ce qu'il adviendra après les 4 ans de l'assistance technique.

**SG** indique que le SG enverra aux EM un courrier concernant la pérennisation. Pour compléter les informations, **CM/KD** indique qu'une augmentation en termes des effectifs est prévue dans ce sens. L'AT INCA est déjà au courant des besoins en personnel de management et de ressources humaines. Elle demande si les Tdr pour l'atelier prévu en janvier 2021 doivent être envoyés aux EM bien que le principe relatif au mécanisme de dialogue ait été validé par le 34<sup>e</sup> Conseil.

**OPL Mau** soutient pleinement la mise en place de ce mécanisme et accueille favorablement les TdR pour entreprendre les consultations nécessaires préalables et rejoint les propos de l'OPL Fr/Réu qui trouve que janvier paraît trop proche et suggère plutôt le premier trimestre 2021. Il affirme être en faveur de la mise en place de cette plateforme régionale et informe aussi qu'il n'a pas reçu le mandat nécessaire pour la validation de la structure de gouvernance proposée. Il propose de reformuler la décision afin de prendre note des recommandations.

**OPL Fr/Réu** est d'accord avec la formulation proposée.

**OPL Sey** est aussi en accord avec les propositions formulées et propose d'avancer.

**OPL Mada** souhaite proposer : prend note des recommandations faites par le SG et lui demande de préciser la structure de gouvernance.

### 1.3. Sécurité maritime

**CM/RM** prend la parole pour la présentation de la fiche.

Il précise que cette thématique est menée par un groupe de pays signataires des deux accords incluant Djibouti et Kenya, avec des réunions de comités de pilotage et la COI en assure le secrétariat et la mise en œuvre effective des deux accords est en cours.

---

Il explique que les activités prévues pour cette année ont été interrompues durant cette année 2020 très difficile. Il rappelle l'événement Wakashio qui a impacté négativement Maurice mais qui a mis en avant ce mécanisme de surveillance et de sécurité maritime ainsi que l'exercice Polmar effectué à Madagascar, l'année précédente, et qui a fourni des pistes de réflexion.

Il a été agréé de bâtir sur la base des plans de contingences nationaux des pays de la zone et d'autres pays de l'Afrique de l'Est de 2011 et de l'accord régional.

Il évoque aussi la pérennisation des centres régionaux et nationaux pour lesquels un accord de siège avait été signé avec les pays hôtes, notamment Madagascar et Seychelles et précise que les provisions faites dans ces accords doivent être mises en œuvre.

Le CM/RM rappelle la tenue de deux réunions ministérielles, plateformes régionales des États, qui renforcent la nécessité de poursuivre les actions dans le domaine de la sécurité maritime. Il parle aussi du transfert de la présidence du Groupe de contact contre la piraterie qui a été transmise au Kenya par Maurice et la coordination de plusieurs groupes de travail par le Secrétariat.

Il rappelle enfin le nouveau projet concernant la sécurité aux ports, projet complémentaire au programme MASE où la COI coordonne les activités conjointement avec Interpol et UNODC.

**Le Pdt** remercie le CM/RM demande aux EM leurs réactions.

**La représentante des Comores** remercie l'équipe pour la rédaction de cette fiche très étoffée et qui présente un dossier important pour la région très affectée par le problème de la piraterie et porte une remarque au point i) de la proposition de décision concernant les pays cités et non tiers.

**OPL Sey** remercie la COI pour les travaux remarquables effectués au sein du groupe de contact contre la piraterie afin de mettre en avant la région et se référant au Sommet envisagé, il indique le souhait qu'un autre EM puisse prendre le relai dans ce domaine qui concerne aussi les autres pays en vue de renforcer davantage la sécurité maritime. Il souhaiterait faire ressortir les accords signés dans les propositions de décisions ainsi que les deux centres CRCO et CRFIM qui interagissent. Aussi il demande le rajout de la Grande Bretagne qui mettra à disposition un expert au CRCO.

**OPL Mada** fait remarquer le manque de visibilité et constate le peu d'échanges avec le Secrétariat Général dans ce domaine et rappelle que le peu d'informations dont elle dispose provient des experts sur place. Elle partage la proposition émise précédemment concernant le point i) et demande que les sigles soient indiqués en français lorsqu'ils existent.

**CM/RM** affirme qu'il a pris bonne note des requêtes formulées. Pour le cas du Royaume Uni qui s'est retiré de l'Union européenne, mais avait exprimé le souhait d'envoyer un officier de liaison (ILO), il précise qu'un projet de lettre d'intention sera soumis aux EM avant envoi aux concernés.

**OPL Fr/Réu** confirme avoir pris bonne note des points avancés, notamment l'opportunité d'une nouvelle conférence ministérielle est bien prise en compte ainsi que l'utilité d'avoir un cadre plus large concernant la coopération avec le Royaume Uni.

**OPL Mada** remercie le CM/RM pour les compléments d'informations, mais insiste sur le fait que le Secrétariat Général adresse au MAE des correspondances officielles et que les informations sur les activités relatives à ce volet ne parviennent pas par l'intermédiaire des collègues du CRFIM.

**OPL Sey** soulève le point sur le Kenya et souhaite que la continuité des activités soit prise en compte.

**Le Pdt** affirme que le SG a pris bonne note des propositions avancées par Madagascar et Seychelles.

---

**OPL Mau** affirme avoir pris note de la proposition de Madagascar concernant le plaidoyer auprès des institutions nationales et apporte son soutien à la démarche, mais souhaite revoir la proposition de décisions présentées. Aussi, il fait part de ses appréhensions concernant le 11<sup>e</sup> FED.

Concernant le projet sur la sécurité portuaire, il fait remarquer qu'aucun EM n'a été consulté ou sollicité lors de l'élaboration de ce programme. Il fait aussi ressortir que 25 millions d'Euros seront alloués à Interpol, UNODC et IMO et qu'aucune indication sur l'utilisation de ces fonds par ces 3 organisations n'est fournie.

**CM/RM** affirme qu'en tant que responsable de la programmation du FED de la sécurité portuaire et de la sécurité maritime, il refuse de répondre aux questions de l'OPL Maurice.

**SG** présente les excuses du Secrétariat, conscient de cette situation qui concerne l'ensemble des opérations du 11<sup>e</sup> FED. Beaucoup d'actions sont entreprises en bilatérales. Il confirme avoir pris note des remarques formulées par l'OPL Mau et indique que les réponses seront apportées.

Il propose au CM/MM de présenter la fiche du point 2 suite à la demande du Pdt d'avancer au point suivant.

## **Axe stratégique 2 – Pour une Indianocéanie mieux intégrée économiquement**

### **2.2. Pêches**

**CM/MM** présente brièvement la fiche soumise.

**OPL Fr/Réu** souligne le caractère effectif et très productif de la coopération en matière de surveillance des pêches à travers l'action présentée par le CM/MM, notamment la récente mission des inspecteurs des pêches sur le patrouilleur OSIRIS 2 et se dit très en faveur de cette action de lutte commune contre la pêche illégale, action qui devrait être renouvelée.

**OPL Mau** indique que le programme de surveillance des pêches est très important pour Maurice et rappelle qu'une cinquantaine de patrouilles conjointes ont été réalisées par le PRSP depuis 2007 et qui a été reconnu en 2018 au niveau international. Il se réfère à la carte, il y a une dizaine d'années, qui avait été établie indiquant des zones où les missions allaient être entreprises et qui avait soulevé des appréhensions des pays concernant la souveraineté indiquée par des zones grises. Un système VMS avait été mis en place pour le partage des données, très sensibles, sous condition qu'il soit abrité au siège du Secrétariat. Une Unité de coordination régionale avait défini le plan, les moyens et les zones des activités. L'OPL Mau demande si la mission prévue et annoncée par le CM/MM est prévue dans la zone grise, d'autant plus que le PFN est nouveau et que le nouveau programme ECOFISH s'assure de respecter les décisions des EM.

**CM/VEN** informe que les réunions de l'UCR de septembre ont bien eu lieu et souhaite rassurer les OPL car le SG attache aussi beaucoup d'importance à ces missions. Elle précise que la première mission évoquée par le CM/MM devait en fait être la première mission relancée au niveau du nouveau projet ECOFISH.

**OPL Mau** remercie la CM/VEN pour les clarifications apportées et demande que les dispositions soient prises en bonne et due forme.

**CM/VEN** ajoute pour compléter que le VMS est positionné à la COI. L'équipe ECOFISH comprend un expert informatique responsable du système.

**CM/MM** se réfère au compte rendu de la réunion de novembre concernant le VMS et indique qu'une réponse sera apportée à la demande.

---

**La représentante des Comores** est aussi d'accord que la surveillance est un sujet qui préoccupe tous les EM.

**Le Pdt** confirme que la décision 5 est adoptée et propose la pause déjeuner pour une heure. La reprise est prévue pour 13h50.

**SG** demande de reprendre à 13h30, proposition agréée par tous.

## **2.1. Connectivité régionale**

La réunion reprend à 13h30 avec la présentation de la fiche par le **CM/RM** sur la connectivité régionale aérienne, maritime et numérique. Pour la première, il rappelle la réunion qui a eu lieu en 2014 aux Seychelles et qui a abouti à la mise en place de deux comités et compagnies aériennes. Suite aux contacts pris avec les départements d'aviation civile des EM certains ont répondu positivement pour la relance de ces comités. Pour la connectivité maritime, il fait référence à la lettre de septembre qui détaille les activités prévues et à la subvention du Japon et de la Chine. Pour le projet METISS, dont le parcours a été tumultueux avec l'arrêt, en Méditerranée, du bateau qui transportait les câbles prévus, en raison du Covid, l'installation a été faite très récemment.

**La représentante des Comores** soutient l'idée de relancer le comité de l'aviation civile et des compagnies aériennes après les remerciements du Pdt pour l'intervention. Elle rappelle aussi que la désignation du référent pour le comité régional sur le transport maritime a déjà été faite par les Comores.

**Le Pdt** propose de passer aux propositions de décision et demande de reformuler la partie c), soit d'assurer le suivi au lieu de noter la nécessité. Les décisions sont ensuite adoptées.

## **2.3. Sécurité alimentaire**

**Le CM/MM** présente la fiche et explique les deux projets : le PRESAN avec un soutien financier du FIDA et la sécurité alimentaire de l'UE. Il attire l'attention des membres du COPL sur la pérennisation de l'URSAN, structure mise en place avec l'appui de FIDA dont le financement prendra fin en mars 2021, y compris le salaire du consultant, d'où la nécessité de prendre en compte la pérennisation de cette structure. Une possible collaboration est recherchée avec Cap Business OI pour le financement de l'hébergement de la plateforme. Pour le projet FED, la Convention de financement de 16 millions d'Euros a été signée en février 2020, mais le projet est totalement mis en œuvre par l'Union européenne.

**Le Pdt** demande des réactions au niveau des EM.

**La représentante des Comores** demande une précision concernant les perspectives sur les critères utilisés pour le choix d'un pays et non des autres.

**CM/VEN** explique que le travail est mené par le CIRAD dans le cadre des activités de l'observatoire et se réfère aux décisions des précédents COPL. Ce travail est mené dans le cadre du FED-FEDER et c'est le CIRAD qui mènent les activités et tout dépend des ressources humaines dont il dispose. Elle précise que le CIRAD sera interrogé sur les perspectives aux Comores suite à la demande du Pdt quant à l'absence des Comores dans les études menées dans le passé, au présent ou au futur.

**La représentante des Comores** propose la reformulation de la proposition de décision : recommande au SG de se rapprocher du CIRAD pour inclure l'Union des Comores dans l'analyse et l'inventaire des données socio-économiques effectués dans les autres pays membres.

---

**OPL Mada** propose aussi le rajout d'un paragraphe e) concernant la situation dans le sud de Madagascar et demande au SG de mobiliser les partenaires et de rechercher de nouveaux partenaires en vue de la mise en œuvre effective du projet PRESAN avec une attention particulière pour le volet « nutrition ».

**La représentante des Comores** propose de reformuler la décision comme suit : encourage le SG à poursuivre les échanges avec la délégation de l'UE à Maurice pour la mise en œuvre des activités du projet.

**OPL Mau** fait ressortir son incompréhension quant à la reformulation demandée car aucune concertation préalable avec la délégation UE n'avait été faite. Il rappelle que des possibilités de coopération avaient été proposées par un consultant recruté par la DUE et qui avaient été validées par les autorités nationales lors d'un atelier à Ebène. Il ajoute que les EM sont supposés participer à hauteur de 50000 Euros à la mise en œuvre de ce programme et souligne que les EM n'ont pas été consultés concernant cette contribution.

**Le Pdt** précise que la reformulation proposée avait été faite concernant le rôle de l'UE dans la mise en œuvre des activités. Pour le cofinancement demandé, il se rapprochera du Secrétariat général pour plus de précisions.

**OPL Mau** affirme que le Secrétariat général a déjà engagé les EM, à travers une convention de financement, à co-financer le projet sans aucune consultation au préalable. Les ministères concernés n'ont pas été consultés. Le problème demeure que le projet est entièrement mis en œuvre par la délégation UE. Par ailleurs, deux activités validées durant l'atelier n'ont pas été prises en compte dans le rapport.

**SG** demande au CM/RM d'apporter des précisions.

**CM/RM** confirme le recrutement d'un expert qui avait établi un rapport pour ce projet, mais la délégation de l'UE n'en a pas tenu compte. Seules quelques parties ont été prises en compte. Il rappelle que l'ensemble des projets du 11<sup>e</sup> FED ont été imposés par l'UE. Seuls 15 millions d'Euros sont gérés par la COI sur les 130 millions accordés à la région, dont 10 millions sont pour le programme Ecofish. En ce qui concerne les 50000 Euros, cela représente l'engagement des pays et cela pourrait se faire par les appels à projets ou autres contrats de subvention.

**Le Pdt** remercie le CM/RM et affirme retenir le mot « problème » qui est revenu à trois reprises ainsi que les activités « imposées » par l'UE. Il interpelle les EM qui sont des autorités intergouvernementales afin que les partenaires ne décident pas *in fine* à la place des EM comme stipulé dans l'Accord de Victoria. Il assure comprendre l'intervention de Maurice car la Convention de financement est signée à l'insu des EM avec un engagement financier de leur part.

**OPL Mau** remercie le Pdt pour son intervention et sa compréhension du problème soulevé. Il rappelle les 3 enveloppes du 11<sup>e</sup> FED : Infrastructures : 600 millions d'Euros dont 60000 pour la COI avec un décaissement de 0 sou, pour l'enveloppe spécifique pour la COI, dont INCA, entrepreneuriat, sécurité alimentaire, changement climatique, catastrophes naturelles, il interroge sur la prise en compte des désidératas des EM et enfin enveloppe cross-sectorielle avec la sécurité portuaire, Ecofish où la COI doit supposément gérer 130 millions d'Euros, mais seuls 15 millions sont pour la COI dont 10 pour le programme Ecofish. Il interroge sur le rôle prépondérant du Secrétariat de la COI car les rôles sont réduits. Les autres organisations régionales sont mandatées par l'UE pour mettre en œuvre les projets cités. Le rôle est limité à prendre des engagements seulement et la gestion est confiée aux autres organisations.

**CM/RM** confirme que la marche de manœuvre pour le Secrétariat général est nulle car la plupart des Conventions de financement sont déjà signées et les procédures pour les modifier requièrent

---

des avenants qui sont difficiles, compliquées, pratiquement impossibles. Les négociations pour le post-Cotonou nécessiteront des dialogues d'égal à égal. Le CM confirme avoir pris note de la requête des OPL concernant des détails sur le 11<sup>e</sup> FED et fera parvenir une note explicative aux EM.

**Le SG** souligne une contrainte majeure, car les discussions sont possibles avec le Chef de la DUE à Maurice, mais les décisions sont prises à Bruxelles où il faudra remonter.

**Le Pdt** demande que le Secrétariat général envoie, en aval, aux EM les conventions de financement déjà signées et attire l'attention sur la difficile tâche de convaincre, par la suite, les ministres d'un cofinancement pour lequel ils n'ont pas été consultés.

Concernant la contrepartie financière des EM, le **CM/RM** précise que les 200000 Euros se décomposent ainsi : 100000 Euros mis à disposition par la FAO car une partie de la mise en œuvre sera déléguée à la FAO et l'autre 100000 Euros pour les besoins en équipements des laboratoires dans le cadre des appels à projets.

**OPL Mau** invite le CM à consulter la Convention de financement signée car il n'y a pas mention des chiffres cités.

**CM/RM** indique qu'il faut se référer au tableau budgétaire qui donne ces détails et confirme, pour compléter, qu'un lien avec le PRESAN avait été recherché dans le cadre du soutien de la FAO/FIDA et avec le projet de sécurité alimentaire financé par l'UE.

**Le Pdt** propose d'avancer au point suivant.

## 2.4. Economie bleue

**Le CM/RM** présente la fiche soumise en soulignant l'importance de l'économie bleue qui est à l'ordre du jour des organisations régionales et internationales depuis plus d'une dizaine d'années.

**Le Pdt** propose de remplacer, dans la première proposition de décision, le mot « renvoyer » par « soumettre » pour enlever la connotation négative.

**OPL Fr/Réu** fait remarquer son regret sur le rapport de l'expert qui insiste sur l'économie circulaire et pas suffisamment sur la dimension sociale mais qui ne remet pas en cause le soutien de la France/Réunion au processus déjà engagé et qui devra déboucher sur des décisions.

**La représentante des Comores** fait deux remarques sur la proposition de décision : le point c) qui est tellement long qu'on ne saisit pas l'idée principale et demande sa reformulation. Pour le point d) se rapportant à trois projets, elle propose d'arrêter la décision à ... la mise en œuvre effective du PAREB.

**CM/RM** explique que le PAREB est un plan d'action et il est maintenant question de sa mise œuvre. Pour les études menées sous AIODIS, portant sur la mise en place de cadres nationaux et régionaux pour la promotion de l'économie circulaire.

**Le Pdt** interroge sur l'intégration de la dimension sociale dans le PAREB comme mentionnée dans la première partie.

**CM/RM** confirme l'importance de la dimension sociale dans le même ordre d'idée que l'OPL Fr/Réu. Les activités qui seront mises en œuvre dans le projet PAREB pourront intégrer ce volet social. Bien que **le Pdt** affirme souscrire à cette démarche, il demande davantage de précisions car, pour sa part, tous les projets mis en œuvre par la COI bénéficient aux populations. Il souhaite que la dimension sociale soit intégrée dans le document avant son adoption.

---

**OPL Fr/Réu** remercie le Secrétariat et est d'avis qu'en ce qui concerne l'économie bleue, il faut rechercher à maximiser la création d'emplois et pas seulement mettre l'accent sur les conséquences environnementales telle la réduction des déchets ou la réhabilitation des impacts qui peut être vu comme une contrainte ou en termes d'objectif ou de présentation de la démarche afin de faire valoir les bénéfices sociaux en termes d'emplois ou de retombées pour les populations.

**CM/GB** ajoute qu'un lien avec le projet ExPLoi était l'idée recherchée dans la proposition de décision où la dimension sociale était proposée ainsi que la capitalisation de tous les programmes qui touchent au volet marin, la pêche, l'environnement et le tourisme.

**Le Pdt** confirme l'idée émise précédemment d'inclure la dimension sociale voulue dans le document du PAREB lui-même plutôt que dans une décision qui ne sera peut-être pas prise en compte par la suite.

**OPL Fr/Réu** souhaite remercier le Pdt pour sa proposition qui semble idéale pour l'intégration de la dimension sociale, non-seulement au niveau de la mise en œuvre, mais aussi de la définition des approches et des objectifs du programme, démarche logique et conforme à l'approche de développement durable.

À la question de **OPL Mada** qui demande en quoi consiste l'engagement mentionné dans la décision, **le CM/RM** répond qu'une intensification de la coordination entre les ministères est requise.

**OPL Mada** souhaite revenir à la problématique des échanges avec le Secrétariat général et rappelle la nécessité d'avoir les correspondances officielles écrites lorsqu'il s'agit de mobiliser les ministères car les échanges se font principalement par mails avec le CM.

### **Axe stratégique 3 – Pour une Indianocéanie à l'environnement préservé**

#### **3.1. Biodiversité et gestion des ressources marines et côtières**

**La CM/GB** présente la fiche soumise pour information, avec peu de changement, notamment sur le GMES Afrique dont le Comité de pilotage est reporté à 2021.

**OPL Sey** souligne un point sur la biodiversité de l'océan Indien et l'importance de relancer le groupe de travail régional afin de poursuivre la réflexion pour la mise en place d'une agence régionale de la biodiversité de l'océan Indien et compte sur la COI pour soutenir les Seychelles qui se sont manifestés pour porter cette plateforme. Il sollicite l'ajout d'un paragraphe dans ce sens car des échanges ont été effectués et des discussions initiées avec le Conseil Régional.

**OPL Fr/Réu** précise que l'agence régionale de la biodiversité est l'agence qui doit s'ouvrir à La Réunion en 2021 et pourrait s'intégrer dans l'agence à vocation régionale.

**OPL Mau** explique qu'il ne peut donner son approbation à la proposition faite car il n'y a pas eu de concertation au préalable. Il demande les termes de référence de l'agence et propose de reformuler la décision.

À une demande d'éclaircissement du **SG**, **OPL Sey** rappelle la décision du Conseil des ministres de mars 20 concernant un groupe de travail pour la mise en place d'une agence régionale de la biodiversité, mais à ce jour, le groupe n'est pas mis en place. Il rappelle aussi les nombreux échanges et discussions entre les Seychelles et le Conseil Régional ou avec les autres EM et Il souhaite que ce groupe prenne forme en vue de réaliser les actions.

---

**OPL Mau** souligne l'importance de consulter tous les EM et de mentionner toutes les étapes dans le processus de décision. Il se réfère à la décision du 34<sup>e</sup> Conseil qui avait validé la mise en place du groupe de travail régional alors que la décision proposée par ce Comité des OPL vient remettre en question cette décision déjà prise positivement.

**OPL Mada**, partageant la même réflexion, propose la reformulation suivante « invite le SG à poursuivre la réflexion en vue de la mise en place d'une agence régionale de la biodiversité comme prévue par le 34<sup>e</sup> Conseil ».

### 3.2. Changement climatique et réduction des risques de catastrophes

**La CM/GB** relève quelques points de la fiche soumise, notamment le report du Comité de pilotage pour l'année prochaine. La signature de la Convention concernant la réduction des risques de catastrophes est prévue pour l'année qui vient. Les documents ont été amendés en tenant compte des demandes de l'OPL Fr/Réunion et des Comores.

**Le Pdt** propose une nouvelle décision : demande au Secrétariat Général de réaliser des consultations avec les EM en vue de la signature de la Convention de financement.

**CM/GB** confirme que les EM avaient autorisé cette signature et explique que la remarque de la partie comorienne concernant la traduction de la version française a été bien prise en compte et sera envoyée aux pays.

**OPL Fr/Réu** assure au Comité de son soutien et de son appréciation aux projets relatifs au changement climatique et demande des précisions sur deux points : comment assurer la coordination dans la mise en œuvre de ces nombreux projets qui abordent des problématiques liés et comment la COI est positionnée dans la démarche avec le Fonds Vert pour le Climat, notamment l'objectif recherché à travers l'accréditation.

**CM/GB** précise que certains projets terminent en 2021 et sont liés. Concernant le Fonds Vert, une décision de 2015 avait prévu l'accréditation de la COI et les travaux sont avancés positivement en ce sens, mais le projet Hydromet attend l'accréditation de la COI afin de démarrer le projet dont la COI assurera l'entière mise en œuvre.

### 3.3. Gestion et réduction des déchets

**CM/GB** indique que la fiche soumise a pour but de faire le lien avec les autres initiatives auxquelles la COI est associée et souligne l'importance du projet ExPLoi dont l'étude de faisabilité a été effectuée avec une restitution technique récemment. Le document sera envoyé aux EM et l'accord des instances sera sollicité pour la signature d'une convention l'année prochaine.

A la requête **du Pdt** qui sollicite des précisions sur la procédure écrite demandée dans la décision ou l'accord des EM aux prochaines instances, **le SG** confirme que la procédure écrite est souhaitée. Et **le Pdt** d'ajouter que les Comores avaient déjà envoyé leurs commentaires sur le document. Il propose de revoir la décision d) soutient le SG ... collaboration avec les centres...qu'il demande de préciser et de nommer ainsi que les partenaires.

Après que **CM/GB** ait précisé que dans le cadre de ce projet, les institutions de recherche et de formation sont proposées dans l'étude de faisabilité qui sera communiquée aux pays, **le Pdt** demande de reformuler la décision à cet effet.

---

## Axe stratégique 4 – Pour le développement humain de l'Indianocéanie

### 4.1. Veille sanitaire

**CM/VEN** effectue la présentation de la fiche du projet de l'AFD qui fait 10 millions d'Euros ; d'abord les actions effectuées dans le cadre de la pandémie de la Covid-19, du plan de riposte et du plan d'urgence avec un budget utilisé à 80%, des équipements sont déjà livrés et restent à être livrés. Après cela, il restera environ 800 000 Euros qui pourront être engagés lors d'une troisième consultation pour réalimenter les EM dans le cadre de la lutte contre la Covid19.

Elle parle ensuite du nouveau projet AFD-UE, en complément du projet AFD, dont un courrier avait circulé au mois de mai et auquel tous les pays avaient réagi. Un montant de 8,8 millions d'Euros est prévu pour ce projet pour 36 mois.

**Le Pdt** fait remarquer que la Fiche Action a été circulée aux EM mais c'est la Convention de financement *in fine* qui engage la COI. Des observations et propositions de modifications de la Convention sont en cours et seront transmises au SG COI.

**La représentante des Comores** remercie pour la fiche présentée et note les efforts fournis. Elle propose quelques modifications sur les propositions de décisions, notamment pour les décisions b), d) et e).

**CM/VEN** rappelle que la COI est toujours dans l'attente des besoins du PFN en termes d'équipements et demande de faire parvenir les commentaires et observations avant la tenue du prochain comité de pilotage prévu les 16 et 17 décembre.

**Le Pdt** confirme que les commentaires de la partie comorienne parviendront au SG avant la tenue du Comité de pilotage prévu le 16 décembre.

**OPL Mau** rappelle que lors du dernier Conseil des ministres extraordinaire un plan de relance devait être proposée avec des pistes de réflexion et demande qu'une note soit soumise aux EM pour un état de la situation.

**OPL Fr/Réu** souhaite féliciter et remercier le SG pour les activités et soutient la demande de Maurice, très pertinente.

**OPL Mada** rappelle que le Conseil des ministres extraordinaire avait préconisé que le SG COI soumette un plan de relance élaboré, confirmé par le Pdt qui ajoute que seules des pistes de réflexion ont été soumises.

**CM/RM** confirme avoir pris bonne note et suite aux échanges positifs avec l'AFD, la COI proposera une note conformément à ce qui avait été proposé après finalisation du cahier des charges.

**CM/KD** souhaite profiter de l'occasion pour présenter les sincères remerciements du SG COI et de toute l'équipe de l'UVS-COI à tous les EM pour le soutien apporté dans l'élaboration de ce plan de riposte et de sa mise en œuvre, plan qui a abouti à des objectifs utiles.

### 4.2. Culture

**CM/VEN** explique que le rapport de préféabilité du projet régional financé par l'AFD, avec un atelier de restitution le 4 novembre et les TdR de l'étude de faisabilité ont été transmis à l'AFD en vue d'aboutir à un projet régional à la fin 2021. Depuis 2013, beaucoup d'actions ont été effectuées sans apport financier. Et ce projet viendrait couronner des années d'effort. Un gros travail a été fait sur

---

l'iconothèque financé par InterReg, le lancement de la 3<sup>e</sup> édition du Prix de l'Indianocéanie avec la confirmation récente du financement par l'OIF et le Conseil départemental de La Réunion. Deux nouvelles actions sont entamées : le concours de vidéo « hip hop » porté par l'IRD et RFI sur les changements globaux, fait par les jeunes avec un petit financement de l'OIF, ensuite le Secrétariat général cherche à lancer une exposition créée par le Musée de l'Homme à Paris « Nous et les autres, préjugés au racisme » qui se tient actuellement à La Réunion jusqu'en 2022 et que la COI cherche à étendre dans les quatre autres EM. Des financements sont recherchés dans ce sens.

**La CM/VEN** ajoute que la note conceptuelle sera partagée après que **l'OPL Mada** ait salué l'initiative de l'exposition et souhaité que les EM en soit informés au préalable afin d'y être associé en temps qu'événement régional.

**OPL Fr/Réu** se réjouit de la qualité et de la diversité des initiatives présentées dans le domaine de la culture et affirme qu'il est preneur de plus de précisions sur tous les dossiers présentés et souhaite mentionner la capacité à toucher le public et recommande une réflexion collective et centralisée.

**CM/VEN** précise que le 2<sup>e</sup> Prix Indianocéanie a touché environ 75000 personnes avec une communication essentiellement digitale car peu de moyens. Un grand travail est effectué avec l'unité de communication pour donner un écho le plus large possible à toutes les actions menées. Elle demande qu'un soutien puisse être apporté aux PFN dans l'action entreprise et sollicite la nomination du PFN et du membre du jury de la partie comorienne. Une affiche sera envoyée à tous les PFN pour être imprimée.

**Le Pdt** s'engage à avancer sur la nomination du PFN, un membre du jury a été identifié et sera communiqué dans un seul courrier en même temps que le PFN.

**La représentante des Comores** informe du soutien de la partie comorienne aux actions aidant à valoriser la culture et félicite pour les actions entreprises. Elle propose des modifications aux propositions de décisions, notamment au point c) s'arrêter aux Etats membres.

**OPL Sey** confirme que la nomination du jury a été faite et ce sera le PFN et remercie pour l'invitation au lancement de la 3<sup>e</sup> édition du Prix Indianocéanie.

**Le Pdt** propose de passer à la fiche 4.3.

#### **4.3. Coopération universitaire et recherche**

**CM/VEN** résume la fiche présentée. Elle précise que l'action dans ce domaine est basée sur des accords-cadres, notamment avec Prerad, une plateforme sur la recherche agronomique, l'IRD avec le Grand Observatoire soutenu par les Conseils des ministres et qui a obtenu un financement du Feder pour un travail en lien avec le centre de documentation pour les données produites par les projets. Un accord des EM est sollicité pour la poursuite de la collaboration avec l'IRD ainsi qu'un soutien pour le projet de challenge universitaire avec Solar Decathlon et pour Océan Métiss 2 en matière de planning spatiale maritime.

A la question **du Pdt** concernant la décision c) et le document, **CM/VEN** précise qu'aucune convention n'a été signée mais seule une note a été circulée suite à une sollicitation très tardive. Elle demande qu'une date butoir soit fixée pour l'examen du document.

**OPL Mau** rappelle que le 9 nov un accord est demandé aux EM pour que la COI soit partenaire et puisse bénéficier du financement du projet Océan Métiss 2 en vue de mettre en œuvre une composante. Il se réfère à une décision des instances de sept 2018 qui avaient été informés du projet Océan Métiss. Cependant entre cette date à ce jour, aucune consultation des EM n'avait été faite. Il regrette d'informer que Maurice ne pourra pas mandater la COI pour la participation dans l'implémentation de ce projet.

---

**OPL Mada** émet des remarques concernant les démarches effectuées au préalable notamment les projets en cours d'instruction avant que cela ne soit repris dans les fiches et proposent des modifications des décisions, notamment pour a), b), et d).

**CM/VEN** précise en réponse que l'accord de partenariat avec l'IRD n'est pas fait et informe que le projet de renouvellement sera soumis aux EM au préalable.

**OPL Sey** salue l'initiative du Secrétariat général qui apportera une plus-value au développement durable de la région bien que certaines consultations aient manqué. Depuis que les documents ont été fournis en novembre, les commentaires ont été apportés et des compléments d'informations ont été apportés. Il soutient cette initiative qui n'a pas de portée négative.

**OPL Mau** maintient sa position car la première saisine pour ce projet a été faite le 9 novembre seulement.

**CM/VEN** comprend le principe et la réserve émise par la partie mauricienne. Elle précise que la saisine a été envoyée immédiatement après l'avoir reçue.

**Le SG** ajoute que la saisine a été faite le 8 nov. et elle a été envoyée aux EM le 9 nov. Aussi il tient à affirmer que d'autres sollicitations de ce genre avec des délais extrêmement courts nous parviendront pour des projets importants pour la région. Il sollicite une certaine agilité dans le fonctionnement si nous souhaitons bénéficier de programmes scientifiques utiles pour la région.

**Le Pdt** note que les délais étaient courts et les EM sont unanimes, mais bien que la partie mauricienne ait eu un mois pour examiner le document, elle n'est pas en mesure de donner son accord. Il propose ainsi d'enlever la décision c) et de contacter directement la partie mauricienne pour reconsidérer sa proposition. **Au SG** qui propose de considérer la possibilité que Maurice rejoigne les autres, **le Pdt** suggère une nouvelle formulation de la proposition de décision en l'absence d'accord unilatérale telle : ... demande au SG de poursuivre les consultations auprès des EM en vue d'un accord sur la question.

**OPL Mau** rappelle que la partie française a déjà soumis un projet auprès de l'UE et demande à quoi servirait cette approbation. Les instructions sont très claires de la partie mauricienne qui a indiqué très clairement que la COI ne participe pas à ce projet Océan Métiss 2.

**Le Pdt** demande de supprimer le point c) de la décision proposée.

**CM/ VEN** souhaite indiquer que le concours de vidéo hiphop a bénéficié de 3000 Euros de l'OIF et sera lancé de janvier à avril 21. La précédente édition a révélé un gagnant malgache et un gagnant réunionnais.

**SG** propose de revenir à la précédente formulation.

Après que **l'OPL Mau** ait rappelé que la proposition ainsi faite est de continuer des consultations alors qu'elles n'ont jamais eu lieu, **le Pdt** n'a pas d'autre choix que de confirmer la suppression de ce point c) car aucune marge de manœuvre n'est possible sans le consensus d'un EM.

À la demande de **l'OPL Fr/Réu** qui souhaite savoir si l'opposition de Maurice est liée à une question de procédures et de forme ou de principe de participation ou de délais, **le Pdt** répond que la question relative aux délais est partagée par tous les EM bien qu'un délai additionnel ait été consenti par le SG, Maurice soutient son refus catégorique et ne donne pas son autorisation à participer dans ce projet, le problème venant du principe même de participation.

**OPL Mau** confirme les dires du Pdt et ajoute que c'est le manque de consultation qui a mené à cette décision et propose de suspendre la séance en raison des contraintes logistiques et les points suivants feront l'objet de longues discussions.

À la demande du **Pdt**, **l'OPL Sey** soutient la proposition de **l'OPL Mau** car d'autres engagements.

---

**OPL Mada** propose d'avancer d'une demi-heure le lendemain.

**Le Pdt** lève la séance à 17h15 et propose de reprendre le lendemain à 8h30 heure de Moroni/ 9h30 heure de La Réunion

---

### Session 3 – Partenariats

**Le Pdt** reprend les travaux à 9h35 et remercie les membres pour leur présence.

#### 5.1. Projet de MoU avec l'AVCOI

**Le SG** passe la parole au **CM/MM** qui rappelle qu'à la suite de la prise de fonctions du nouveau SG, les co-présidents de l'AVCOI ont réitéré leurs souhaits de renforcer le partenariat avec la COI. Il s'agit d'une troisième relance, la première était en 2018 et la deuxième en mars 2020 où il avait été demandé un rapport sur la valeur ajoutée de ce partenariat. Il explique qu'un rapport technique a été établi sur la base des demandes du Comité des OPL. Il rappelle qu'en 2016, le 31<sup>e</sup> Conseil des ministres avait invité le SG à poursuivre la collaboration avec l'AVCOI, dans un domaine particulier qu'est la gestion des déchets. Il est demandé au Comité des OPL de valider la poursuite des négociations, notamment un cadre juridique non-contraignant et qui respectera la souveraineté des EM et qui ne requiert aucun apport financier.

**Le Pdt** prenant la parole au nom de la représentante des Comores souligne le manque de visibilité du cadre de collaboration, ni la valeur ajoutée de l'AVCOI concernant la gestion des déchets. La partie comorienne ne peut donner son aval pour le renforcement de ce partenariat.

**CM/ GB** souhaite préciser un point relatif à la gestion des déchets pour lequel des liens peuvent être faits avec la composante 4 du projet ExPLOi, l'économie circulaire ou les activités de l'AIDIS,

**Le Pdt** rappelle que la décision du Conseil avait demandé de mettre en place un cadre de collaboration spécifiquement avec l'AVCOI dans le cadre de la gestion des déchets, nonobstant des autres programmes et la partie comorienne n'a constaté aucun résultat.

**Le SG** prend note des remarques formulées et demande si une reformulation pourrait être proposée.

**OPL Mau** rejoint les propos du **Pdt** concernant la visibilité et a cherché des informations supplémentaires, mais n'a trouvé aucun site. La partie mauricienne n'est pas en mesure de valider cette collaboration d'autant plus que le ministère des collectivités locales n'a pas approuvé cette démarche, bien que la lettre co-signée par le maire de Port Louis ait été mise en avant.

**OPL Mada** appuie son collègue mauricien et demande que le Secrétariat général ne présente plus ce point à l'ordre du jour des instances.

Suite aux diverses remarques et observations, le **SG** propose de retirer la fiche.

**Le Pdt** confirme le retrait de la fiche mais demande qu'une décision soit notée dans ce sens en précisant que l'ordre du jour avait été adopté avec cette fiche et une décision doit être notée pour le retrait de la fiche et qu'elle ne soit plus présentée aux prochaines instances.

**OPL Mau** suggère que cette remarque soit reprise dans le compte-rendu donc pourrait ne pas être reprise dans le relevé des décisions.

**Le Pdt** réitère sa position, par souci méthodologique, pour qu'une décision soit indiquée afin que la démarche soit diplomatiquement correcte car l'ordre du jour proposé avait été adopté avec cette fiche.

---

**L'OPL Fr/Réu** partage l'idée pragmatique de l'OPL Mau mais est aussi d'accord avec les explications du Pdt.

## **5.2. Coopération COI-IORA**

**Le CM/MM** résume la fiche présentée, proposition plus intéressante et explique les différentes réunions entre les deux institutions. À l'issue d'une réunion entre les deux Secrétaires généraux, une réunion entre les techniciens des deux organisations a permis d'établir un document détaillant les contours d'une collaboration entre la COI et l'IORA. Il a été convenu après ces réunions que les techniciens poursuivront les travaux de réflexion en vue de l'identification des domaines de coopération et la formalisation du renforcement de coopération entre les deux organisations.

**Le Pdt** apprécie l'évolution enregistrée et encourage pour que ce partenariat puisse aller de l'avant.

**OPL Fr/Réu** soutient également cette orientation et la mise en place d'une telle coopération qui paraît porteuse de beaucoup de possibilités au bénéfice de La Réunion. Il trouve intéressant d'avoir un point régulier sur la mise en place des relations et de la coopération entre les deux organisations.

**OPL Mada** salue la mise en place de ce partenariat mais souhaite reformuler le projet de décision : ajouter que le projet de partenariat soit soumis pour examen au préalable afin de bien prendre en compte tous les paramètres, notamment consultations de toutes les parties prenantes.

**Le Pdt** adopte la décision 15 avec l'amendement demandé.

---

## **Session 4 – Administration et finances**

### **6.1. Audit (information)**

**NR** explique que la fiche présentée est pour information sur la présidence comorienne du Comité, dont le mandat, débuté en 2017, se termine en 2021 et c'est la France/Réunion qui prendra la présidence et Madagascar assurera la vice-présidence. La réunion statutaire fixée au mois de décembre est reportée en raison de la mission du commissaire aux comptes qui est toujours en cours pour l'audit de l'exercice 2019. Par ailleurs, des réunions se sont tenues dans le cadre du renforcement des travaux du comité d'audit et de l'audit interne.

Avant de céder la parole aux EM, **le Pdt** fait remarquer que la fiche présentée pourrait être enrichie de par le rôle de l'auditeur dans la préparation ou la proclamation du budget et ajoute qu'il s'attendait à des informations chiffrées et à une analyse situationnelle dans une fiche plus élaborée et plus fournie qui pourrait être soumise aux prochaines instances.

**OPL Mau** félicite NR pour le travail accompli sachant surtout que le comité de l'audit se rencontre mensuellement en visio-conférence et partage le même constat que le Pdt. Il souhaite attirer l'attention que le comité d'audit doit travailler en toute indépendance et leur président et vice-président sont nommés. Or, il est demandé aux OPL d'approuver leur désignation ce qui ne paraît pas conforme car ils doivent être indépendants. L'OPL Mau suggère d'enlever cette partie de la décision et se limiter à prendre note.

**Le Pdt** partage l'opinion de son homologue mauricien et confirme que le Comité des OPL doit seulement prendre note de ce que le comité d'audit partage.

---

**OPL Mada** abonde dans le même sens tout en remerciant l'auditeur interne pour la fiche soumise. En ce qui concerne le projet de révision des textes, elle informe du souhait de la partie malgache de tenir un atelier de validation de la charte de l'audit interne proposé.

**Après consultation, le SG** confirme que l'auditeur interne doit d'abord transmettre ses travaux au comité d'audit qui les transmet au comité des OPL et la présentation de la fiche est effectuée par le président du comité d'audit.

**Le Pdt** propose l'ajout d'une décision : demande au SG de prendre toutes les dispositions pour présenter tous les travaux du comité d'audit lors des instances décisionnelles.

**OPL Mada** souhaite, en attendant la modernisation de la charte, que les décisions reflètent la nécessité de mettre en œuvre les Tdr existants et la nécessaire indépendance de l'auditeur interne et de ce qui est attendu de la mission de l'auditeur interne. Elle précise que dans l'application et dans la pratique ainsi que dans la fiche présentée, la mission de l'auditeur n'est pas reflétée.

**Le Pdt** propose de passer au point suivant après avoir reformulé la décision.

## **6.2. Exécution du budget 2020**

**VC** présente la fiche du budget en cours et la situation des dépenses au 30 septembre 2020. Le budget 2020 a été adopté aux Seychelles le 6 mars 2020 pour un montant de 61 709 162 MUR. Le montant des engagements représente un taux de 56% du budget approuvé. Il reste une somme de 4 millions MUR à recouvrer. Il fait un rappel aux pays pour le paiement des soldes de contribution comme donnés en annexe 2 de la fiche. Des *reportings* trimestriels sont effectués avec INCA. Il informe qu'à partir de janvier 2021, les situations trimestrielles et les rapports financiers seront envoyés aux EM, au comité budgétaire et comité d'audit. Il estime le budget qui sera utilisé au 31 décembre 2020 à environ 80%, avec une économie en raison de la pandémie de la COVID et de l'achat différé de la voiture de représentation.

**Le Pdt** remercie VC et demande s'il y a des réactions au niveau des EM. Il souhaite obtenir quelques précisions sur le budget, notamment, le budget alloué, le montant des contributions reçues et la totalité des dépenses engagées à ce jour.

**VC** rappelle que le taux d'engagement est de 56% au 30 septembre 2020 et répond **au Pdt** que le montant du budget approuvé est de 61 709 162 MUR et le total des versements de la contribution statutaire est de 48 641 263 MUR. Le don de la Chine est de 3 891 896 MUR, soit un total d'environ 51 000 000 MUR alors que les dépenses à ce jour s'élèvent à 45 00 000 MUR environ car 34 000 000 MUR au 30 septembre.

**Le Pdt** affirme que le montant en caisse est d'environ 6 millions, confirmé par VC. Pour des questions plus techniques, concernant les contreparties des projets au chapitre 7, il rappelle ses différentes interventions lors des précédentes instances, il constate un dépassement de 162%.

**VC** explique que les montants indiqués représentent la contrepartie que la COI doit fournir, notamment l'exemple du chauffeur de ECOFISH, 130000 MUR représente le salaire du chauffeur que la COI doit contribuer.

**Le Pdt** se réfère ensuite au chapitre 5 au sujet des honoraires des consultants. Il fait ressortir qu'aucune information n'a circulé concernant des appels d'offres à leur sujet et le budget est engagé à 41%.

---

**VC** explique que ce budget, en partie COI, en partie INCA, concerne notamment les honoraires du conseiller légal qui émet une opinion juridique après vérification des contrats à signer avec l'AFD ou la Banque mondiale.

**Le Pdt** attire l'attention sur l'importance de consulter les EM en amont notamment pour les signatures des conventions avec les partenaires car ils engagent financièrement les EM.

**VC** rappelle que ces mêmes questions avaient été soulevées et clarifiées lors du comité budgétaire et le budget 2020 a été envoyé pour approbation suite à leurs recommandations.

**OPL Fr/Réu** remercie pour les échanges et la précision des questionnements du Pdt qui aident à avoir des informations plus claires. Il suggère un effort de présentation afin d'identifier les dépenses techniques et les lignes générales pour la mise en œuvre des projets.

**Le Pdt** explique que des questions se posent lorsque nous constatons un dépassement de 343%, notamment pour les locaux du Secrétariat général, ce qui laisse supposer soit une mauvaise gestion ou une mauvaise planification ou projection.

**VC** explique que ce dépassement est dû aux changements dans les assurances des équipements ou des immobilisations et le montant total n'est pas dépassé.

**OPL Mau** souhaite savoir ce qui adviendra des 20% du budget qui ne seront pas utilisés. Au 31 décembre 2020.

**VC** explique que 80% du budget qui sera utilisé au 31 décembre signifie que le surplus est théorique. Car la contribution statutaire des EM et la subvention INCA constitue aussi les recettes. Les 20% restant seront réutilisés l'année prochaine et la fin de l'exercice 2020 laissera apparaître la ligne budgétaire concernée par ce surplus, notamment pour la subvention INCA.

**OPL Mau** constate que la problématique des salaires du personnel revient chaque année. La mauvaise planification ne va non seulement poser le problème pour décembre seulement mais aussi pour les trois prochains mois jusqu'à l'approbation du budget 2021. Il se réfère au compte de réserve qui existait auparavant pour honorer ces engagements et demande le montant final à sa clôture en 2010 et son utilisation qui devrait être préalablement validée par le Président du Conseil. Aussi, les 20% mentionnés plus haut devrait figurer dans ce compte et pas être réutilisés afin de couvrir les dépenses avant l'approbation du prochain budget.

**VC** explique que le compte de réserve n'existe plus à partir de 2009-2010. Les audits budgétaires externes ont vérifié et validé les détails relatifs à ce compte. Le reliquat de 20% concerne la subvention INCA et l'utilisation de ce reliquat concerne les actions liées à INCA sinon il devra être retourné à l'Union européenne.

**Le Pdt** fait ressortir que les 20% ne peuvent concerner la subvention INCA seulement car certaines dépenses prévues dans le budget 2020 n'ont pas engagées, tels que les voyages, la tournée du SG, le poste du SG adjoint avec tout l'éventail des dépenses prévues.

**VC** précise qu'il était prévu que la subvention INCA finance en partie les voyages et qu'aucune provision n'a été faite pour le poste du SG adjoint. Il rappelle que les reliquats sur les contributions et la subvention ne seront disponibles qu'à la clôture des comptes au 31 décembre 2020 avec une information plus précise.

**OPL Sey** rappelle que les contributions des Seychelles doivent être précisées en Euros pour le nouveau gouvernement et attendent une lettre claire avant la fin de l'année afin que le paiement puisse être effectué rapidement. Il confirme que les engagements seront honorés.

---

**Le Pdt**, partageant l'avis de l'OPL Mau, rappelle que la décision b) pourra être enlevé car il n'est pas nécessaire de demander aux Comores d'honorer ses engagements.

**OPL Sey** partage le même avis et demande que le SG envoie des rappels en ce sens.

**OPL Mau** tient à préciser qu'il n'a pas proposé le retrait de la décision b) concernant le respect des obligations financières des uns et des autres.

**Le Pdt** explique qu'il faisait référence au retrait de la décision concernant l'AVCOI et dans le même ordre d'idée demande le retrait de cette décision-ci.

**Le Pdt** demande des précisions sur le point suivant 6.3 Projet de budget 2021 prévu à l'ordre du jour alors que la proposition de décision ne reflète pas ce point à l'ordre du jour.

**GR** répond qu'il avait été rappelé à l'ouverture des travaux que le point 6.3 serait retiré car le projet de budget doit d'abord être approuvé par le comité budgétaire le 21 décembre.

**Le Pdt** confirme que le point 6.4 devient 6.3 Situation financière des projets.

### **6.3. Situation financière des projets**

**VC** résume la situation financière des projets de la COI au 30 septembre 2020 : 4 nouveaux projets ont démarré durant l'année 2020 : le projet Global Climate, le projet Port Security dont le Devis programme est en cours de finalisation, le projet RECOS et le projet de connectivité maritime avec financement du Japon dont certaines activités ont débuté. L'annexe 1 montre ces projets dont le montant s'élève à 100 millions d'Euros et l'annexe 2 donne les détails des projets par bailleurs et leur décaissement. Les retombées financières sont données en annexe 3 incluant les activités dont les EM ont bénéficié.

N'ayant pas de réactions des EM, **le Pdt** propose de passer à la fiche suivante.

### **6.5. Inéligibilités**

**VC** explique que la fiche est au statu quo depuis le dernier Conseil de mars dernier avec un montant d'inéligibilités qui s'élève à 600 000 Euros, dont 540 000 confirmés et 60 000 en discussion avec la Délégation de l'UE. Il rappelle que le montant était de 2 millions d'Euros il y a deux ans et les missions du SG auprès de l'UE ont permis de réduire ce montant. Il ajoute que des inéligibilités de l'ordre de 67 000 Euros pour le projet TCF et 127 000 Euros pour la subvention INCA ont été entièrement rayées avec les justificatifs apportés et les échanges avec les services de la Délégation UE à Maurice. Il rappelle qu'un montant de 180 000 Euros concerne la fraude de 2013 est inclus dans ces inéligibilités. Il fait aussi part du travail d'analyse qui continue afin de pallier les faiblesses et trouver leurs origines et une issue sachant que le Secrétariat général et les EM ne pourront rembourser ces montants.

**OPL Mau** souhaite plus de précisions sur les différents montants indiqués pour les inéligibilités, notamment les montants compensés ou à rembourser. Il prend l'exemple du Devis programme 1 du programme INCA où un montant a été prélevé pour compenser les inéligibilités et avec le montant restant, il est attendu que le Secrétariat général mette en œuvre les activités prévues dans le DP. Il suggère d'accorder plus d'attention à cette fiche. Il fait ressortir que comme le cas de la sécurité portuaire, le rôle de la COI est réduit qu'à être signataire. Et demande plus de détails sur l'annexe 1 et les implications.

---

**OPL Fr/Réu** souhaiterait connaître les conséquences et les relations avec l'UE et les impacts sur les projets à venir.

**Le SG** explique, comme cela avait été discuté la veille, les relations avec l'UE non-seulement à Maurice, mais de par le monde, sont d'ordre exécutif « top-down ». Des réunions régulières sont effectuées avec le Chef de la DUE pour mettre en exergue les obligations des uns et des autres. Il rappelle sa récente prise de fonctions et un héritage que nous ne pouvons éviter comme tel est le cas de ces inéligibilités. Des progrès ont été constatés avec la réduction à 540 000 Euros et un travail continu est nécessaire, notamment sur la façon de monter les programmes avec l'UE et les procédures claires de travail entre l'UE et la COI. Il rappelle l'importance de l'aide au développement qui est considérée différemment par l'UE et des organisations internationales. Ce qui explique la présence de l'INCA et de l'audit.

Il évoque aussi le travail de coopération entre les blocs régionaux relatifs à l'après-Cotonou et est d'avis qu'un dialogue politique aidera à fixer les points avec aussi la participation des EM.

**VC** répond à l'OPL Mau concernant la façon de compenser les inéligibilités sur les nouveaux projets. Les anciennes inéligibilités sont compensées avec les nouveaux projets ou les projets en cours. Des montants sont prélevés par l'UE au moment de la demande d'avance des projets mais à leur clôture, la COI doit pouvoir rembourser les montants avancés, le cas échéant, ces montants seront reportés sur d'autres nouveaux projets. La dette reste présente dans les comptes de la COI, mais pour l'UE, cette démarche résout les inéligibilités des anciens projets.

**Le SG** complète en précisant qu'il a été demandé à INCA de revoir ces inéligibilités en vue de les réduire.

**Le Pdt** partage l'observation du SG et rappelle qu'il a demandé qu'un cadre d'échanges soit mis en place avant la fin du mandat de la présidence comorienne.

**OPL Fr/Réu** remercie pour les explications très claires avec des discussions de portée stratégique avec un partenaire incontournable qu'est l'UE. Il dit pouvoir compter sur le soutien de la délégation Fr/Réu dans les instances appropriées.

**Le Pdt** confirme que la décision 19 est adoptée.

## **6.6. Communication**

**Le Pdt** rappelle que la partie comorienne avait sollicité le rajout du Point 6.6 sur la Communication et sollicite l'intervention de GR.

**GR** affirme qu'il fera suivre une synthèse des activités de l'unité de communication. L'équipe est composée d'une France Volontaire dont le contrat se termine en octobre 2021, mais l'infographiste a terminé sa mission le mois dernier, mission qui a été très utile notamment dans la communication digitale et pour la création et la mise en page de nombreux visuels, une communicante du programme MASE et une dans le programme RSIE3, un nouvel expert en communication pour le programme ECOFISH. Des contacts sont en cours avec l'OIF dans le cadre de la mise à disposition de volontaires. L'Unité de communication est en charge de toute la communication relative aux activités du Secrétariat général et des projets ne disposant pas de communicant, tel le GCCA+, BRIO. La COVID a impacté sur la communication et a permis d'accentuer la communication digitale.

**Le Pdt** propose d'inscrire une décision en vue de prendre note des informations fournies et propose au SG de renforcer les activités pour rendre la COI plus visible. Il propose de passer au point Divers.

---

## Session 5 – Divers

**Le Pdt** rappelle que les Comores ont formulé une demande ayant pour titre le **cadre d'échanges entre la COI et les partenaires** : prend note de la demande de la présidence comorienne de réfléchir sur la mise en place d'un cadre d'échanges entre la COI et les partenaires/observateurs en vue de renforcer le dialogue. Ce cadre d'échanges devrait se tenir en amont des instances décisionnelles.

**SG** informe que cette décision a déjà été formulée lors du 31<sup>e</sup> Conseil et **le Pdt** d'ajouter que ce sera l'occasion de réitérer la demande car elle n'a pas évolué.

**OPL Fr/Réu** demande à quel niveau ce type de réunion se situera, niveau OPL ou autre et à quelle date.

**Le Pdt** précise que ce serait le Pdt du Conseil, les OPL des EM et le Secrétariat général qui avait été proposée par la présidence comorienne.

**OPL Maurice** fait remarquer que c'est la deuxième décision du Conseil qui n'a pas été prise en compte à ce jour et demande qu'un exercice soit fait pour revoir les décisions antérieures afin qu'elles soient mises en œuvre.

**Le Pdt** propose de renouer avec les vieilles habitudes d'antan où les décisions des précédents Conseils étaient revues avant la tenue des réunions.

**OPL Mada** souhaite revoir la décision proposée pour ce point et rappelle que le point sur le statut des observateurs devait être revue.

**Le Pdt** demande au SG de rappeler la décision du 31<sup>e</sup> Conseil qui fait mention de ce cadre d'échanges.

**DV** explique que la décision 3 du 31<sup>e</sup> Conseil concernait la modification du statut des observateurs auprès de la COI et deux suggestions avaient été faites, notamment la réunion des observateurs avec les ministres et durant la ministérielle. Ces réunions avaient déjà eu lieu auparavant et en raison des profils non adaptés ou des objectifs non attendus par le Secrétariat général, ces réunions ont été arrêtées. Le manque de moyens et la COVID ont impacté sur l'organisation de ces réunions qui n'ont pas pu être organisées. Il confirme qu'une réunion avec les observateurs et les partenaires sera convoquée avant la prochaine session du Conseil des ministres.

**Le Pdt** propose de clore cette réunion du Comité des OPL après avoir reformulé la décision de ce Point Divers et attend la version définitive du relevé des décisions pour validation.

Il passe la parole au SG qui remercie tous les représentants des EM et des services pour leur implication durant les 3 demi-journées de travail et souhaite de bonnes fêtes de fin d'année. Il procède à la clôture du Comité à 11h50.

---

## ANNEXES

### Participants :

1. **M. Abdillah IMAM, Président en exercice du Comité des OPL, OPL des Comores (Pdt)**
2. Ambassadeur Rahimat Said Abdoufatah, Inspectrice des Affaires étrangères, Comores
3. *M. Abdoulanziz Mdziani, Assistant de l'OPL des Comores*
4. **M. Laurent AMAR, OPL France/Réunion**
5. Mme Virginie ABEL, OPL France/Réunion adjoint
6. **Mme Alice N'DIAYE, OPL de Madagascar**
7. Mme Mbola Andrianantoandro, OPL de Madagascar adjoint
8. **M. Devendra K. BEDACEE, OPL de Maurice**
9. M. Dharmesh RAMAWTA, OPL de Maurice adjoint
10. Mme Jaya BISSESSUR, Analyste
11. Mlle Mitheela RUCKTOOA, Analyste
12. **M. Jacques BELLE, OPL des Seychelles**
13. *M. Jean Paul d'OFFAY, OPL des Seychelles adjoint*
14. *Mme Octavia ROSE, Deuxième Secrétaire*
15. **M. Vêlayoudom MARIMOUTOU, Secrétaire général de la COI (SG)**
16. M. Dev PHOKEER, Directeur (DP)
17. Mme Koulthoum DJAMADAR, Chargée de mission DI 1
18. M. Raj MOHABEER, Chargé de mission DI 2
19. M. Marc MAMINIAINA, Chargé de mission DI 3
20. Mme Gina BONNE, Chargée de mission DI 4
21. Mme Véronique ESPITALIER-NOËL, Chargée de mission DI5
22. M. Vicky CUSHMAJEE, Responsable du Service administratif et financier (SAF)
23. M. Gilles RIBOUET, Responsable de l'Unité communication
24. M. Gérard GOUGES, Responsable des Ressources humaines (RH)
25. M. Innocent MIADA, Responsable du Service marchés et contrats (SMC)
26. M. Nirina RAZAFINTSALAMA, Auditeur interne

### Présents :

27. Mme Shirley LAW, Secrétaire de direction
28. M. Prakash MAHADOOA, technicien informatique

**Allocution du Prof. Vélayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la COI**  
Visioconférence – 10 décembre 2020

---

Monsieur le Président du Comité des Officiers permanents de liaison,  
Madame et Messieurs les Officiers permanents de liaison,  
Mesdames, Messieurs,

Je suis heureux d'être avec vous pour ce qui est ma première réunion du Comité des OPL depuis ma prise de fonction en juillet dernier. C'est aussi une première, faut-il le rappeler, pour M. Dev Phokeer qui est passé du fauteuil d'OPL de Maurice à celui de directeur au Secrétariat général. Et comme le dit l'adage, « jamais deux sans trois » : c'est aussi le premier Comité des OPL pour M. Laurent Amar, le nouvel OPL français, qui débute sa mission en entrant dans le vif du sujet ; c'est certainement le meilleur moyen de s'approprier les dossiers. Nous vous souhaitons la bienvenue dans la famille de la COI.

Depuis mon installation, j'ai bien pris la mesure du travail réalisé au quotidien par l'équipe du Secrétariat général ainsi que l'importance des sujets traités au bénéfice de nos États membres. En vérité, il m'est vite apparu que tout est important, voire même que tout est prioritaire. Si la pandémie de Covid-19 a été au cœur de nos activités ces derniers mois, je tiens néanmoins à souligner que le Secrétariat général a poursuivi la mise en œuvre des décisions des instances de la COI en adaptant les modes de travail et de concertation, notamment avec les OPL, ainsi qu'en révisant, lorsque nécessaire, les calendriers.

Madame, Messieurs les OPL,

L'ordre du jour qui vous est proposé a été resserré aux actions en cours qui méritent une attention particulière de votre part pour que le Secrétariat général puisse poursuivre son action.

Je tiens à vous remercier toutes et tous de votre disponibilité durant ces derniers mois, notamment lors d'ateliers en commun. Ces consultations nous ont permis d'avancer sur de nombreux sujets dont la faisabilité technique de nouveaux projets dans les domaines de la « Paix, stabilité et gouvernance » ou encore des industries culturelles et créatives. J'attire votre attention également sur le démarrage prévu de nouveaux projets au courant de l'année 2021 en matière d'adaptation aux effets des dérèglements climatiques, de prévision météorologique ou encore de gestion des environnements marins et de l'économie circulaire. À cet égard, le Secrétariat général sait pouvoir compter sur votre concours pour mobiliser les parties prenantes nationales.

Les fiches qui vous sont soumises présentent aussi des opportunités pour de nouvelles actions et des partenariats. Les responsables du Secrétariat général pourront apporter les informations nécessaires en tant que de besoin pour que vous puissiez en juger.

.../...

---

En ce qui concerne le projet de budget, le Secrétariat général n'a pu vous soumettre la fiche correspondante puisqu'elle devra d'abord obtenir le feu vert du comité budgétaire. Dès l'avis favorable obtenu, le Secrétariat transmettra le projet de budget aux États membres en vue de son adoption. Comme vous le savez, à défaut d'un budget adopté dans les meilleurs délais et à défaut du versement des contributions statutaires, notamment celles restant dues au titre de l'exercice 2020, le Secrétariat général sera dans l'incapacité de verser les salaires et de faire face aux dépenses de fonctionnement dès le début de l'année 2021.

Cela étant dit, le Secrétariat général sait combien la marge de manœuvre est réduite. La pandémie de Covid-19 a des répercussions importantes sur les économies nationales. Aussi, le projet de budget 2021 devra tenir compte des contraintes. Nous ferons le maximum pour proposer un budget maîtrisé, sans augmentation. Pour autant, il convient de préciser ici que ces contraintes budgétaires empêcheront d'opérer dans le court terme le saut qualitatif attendu, qui nécessite des expertises et des moyens à la hauteur des ambitions exprimées par les États membres.

Permettez-moi un dernier mot pour vous dire que j'ai trouvé au Secrétariat général une équipe dynamique, soudée, professionnelle, qui intervient sur de très nombreux fronts tout en gardant le sourire malgré les difficultés qui peuvent survenir. Et à vous, Madame et Messieurs les OPL, je réitère mes remerciements pour votre engagement et le temps que vous consacrez à la COI.

Je vous remercie de votre attention.

---

## COMITE DES OPL DE LA COI

10 décembre 2020

### Discours d'ouverture Monsieur IMAM Abdillah, Président du Comité des OPL

Madame et Messieurs les Officiers Permanents de Liaison auprès de la Commission de l'océan Indien,

Monsieur le Secrétaire Général de la Commission de l'océan Indien,

Madame l'ambassadeur et Chef de la délégation comorienne,

Mesdames et Messieurs les Chargés de Missions,

Mesdames et Messieurs les membres du comité de Direction du Secrétariat Général de la COI,

Honorable assistance,

J'ai l'immense plaisir de vous accueillir virtuellement à Moroni, à l'occasion de la réunion du Comité des Officiers permanents de Liaison de notre Organisation, la Commission de l'océan Indien.

Cette réunion statutaire qui constitue l'une des Instances décisionnelles de la COI, a pour principal objectif de passer en revue, l'état d'avancement de nos projets de coopération régionale, et d'assurer le suivi des décisions des précédentes Instances, tenues aux Seychelles, au mois de mars dernier.

9 mois après le dernier Comité des OPL, je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter la bienvenue à Monsieur Vêlayoudom Marimoutou, nouveau Secrétaire général de la COI, à Monsieur D.K Bedacee, en qualité d'OPL de la République de Maurice, à Monsieur Laurent Amar, nouvel Officier permanent de Liaison de la France/Réunion, et à Monsieur Dev Phokeer, qui fut le doyen des OPL, devenu le Directeur auprès du Secrétariat Général de la COI.

Mesdames et Messieurs,

Dans un mois, jour pour jour, le 10 janvier 2021, la Commission de l'océan Indien fêtera le 37ème anniversaire de la signature de l'Accord de Victoria. Une célébration, placée sous le signe de l'évolution institutionnelle, de la modernisation du Secrétariat Général et de la solidarité régionale. C'est vous dire que nous devons nous préparer à accueillir l'année 2021 avec beaucoup d'enthousiasme et d'espoir, car elle augurera, je le souhaite, une nouvelle ère dynamique, dans le fonctionnement et la gouvernance de notre Organisation.

Je voudrais, dès lors, demander au Secrétariat Général, organe catalyseur et exécutif de la COI, d'intégrer dans ses nouvelles habitudes, les changements positifs qui s'opèrent, pour fédérer les positions des uns et des autres, et transcender ainsi, les clivages de tous bords.

Je rappelle, s'il en est besoin, que la Commission de l'océan Indien est une Organisation intergouvernementale dotée de mécanismes et de strates de décisions.

Aussi, les partenaires à cette coopération régionale, dont je salue la constance de leur accompagnement, viennent en appui aux orientations arrêtées par les États et pour les États qui en sont les bénéficiaires.

.../...

---

La présidence comorienne en exercice, prend d'ailleurs l'engagement de mettre en place, avant le terme de son mandat, un cadre d'échanges entre les États membres, les partenaires, ainsi que les membres observateurs, en vue de renforcer le dialogue entre ces différents acteurs.

Au-delà des réformes institutionnelles, le changement positif intègre également la dimension humaine. Ce sont des hommes et des femmes qui incarneront la modernisation tant voulue.

C'est pour cette raison que la présidence comorienne en exercice a fait de la lutte contre la pandémie de COVID-19, l'une des priorités de son action.

En effet, dès la déclaration du premier cas de COVID-19, dans la région COI, nos pays ont été proactifs et ont exprimés une forte solidarité.

Je profite de l'occasion pour réitérer mes vifs remerciements au Secrétariat Général de la COI pour tous les efforts déployés et à l'AFD pour son appui constant dans le domaine de la santé, notamment dans le cadre du plan de riposte COI.

Grâce à ce plan régional, nos pays ont su apporter très rapidement une réponse à la menace et nous sommes en mesure de constater que nos pays ont pu contenir la propagation de la maladie.

Nous pouvons donc voir le proche avenir avec un regard plein d'espoir et d'espérance, et ce sera un honneur de pouvoir vous accueillir aux Comores, dans le cadre des prochaines Instances décisionnelles de la COI.

Ce sera l'occasion pour moi de m'acquitter d'un devoir envers mes collègues OPL et le Secrétaire Général de la COI, pour qui, j'ai gardé au frais, des démersaux prêts pour la grillade.

Je vous souhaite de fructueux travaux et déclare ouvert cette session du comité des Officiers permanents de Liaison.

Je vous remercie.

---

**Intervention de l'Ambassadeur Mme Rahimat Said Abdoulfatah,  
Représentante de l'Union des Comores,**

Monsieur le Président du Comité des Officiers permanents de liaison,

Madame et Messieurs, les Officiers permanents de liaison,

Monsieur le Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien,

Mesdames et Messieurs, les Chargés de mission,

Mesdames et Messieurs, les membres du Comité de direction du Secrétariat général de la COI,

Mesdames et Messieurs,

C'est toujours avec le même plaisir que je participe à ces rencontres, mêmes virtuelles, de la Commission de l'océan Indien, organisation pour laquelle j'ai eu à servir pendant plusieurs années en tant qu'Officier permanent de liaison de l'Union des Comores. Je retrouve cette même volonté, ce même enthousiasme, des pays membres à faire de la région un espace de paix, de stabilité pour un développement humain durable et inclusif. Il me plaît de constater que notre organisation, après 37 ans d'existence, a pu s'affirmer au niveau international, mieux se structurer et élargir ses partenaires. C'est donc un sujet à satisfaction pour nos pays respectifs.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi tout d'abord de saisir cette occasion pour féliciter les seychellois pour le bon déroulement des dernières élections présidentielles qui ont amené à l'élection à la magistrature suprême de M. Wavel RAMKALAWAN. La présidence comorienne de la COI félicite le nouveau Président et le remercie pour l'intérêt qu'il a manifesté à l'égard de notre organisation en effectuant pour sa première sortie au niveau international une visite à la Commission de l'océan Indien. Merci Excellence. Je me joins au Président du Comité des OPL, M. Imam, pour souhaiter la bienvenue au nouveau Secrétaire général, M. Vêlayoudom MARIMOUTOU, et lui renouveler le soutien de l'Union des Comores dans l'accomplissement de sa mission.

Mes souhaits de bienvenue s'adressent également à M. Laurent AMAR, nouvel OPL de la France/Réunion, à M. D.K BEDACEE, nouvel OPL de Maurice et à mon ami et cher ancien collègue, M. Dev PHOKEER et que je suis heureuse de retrouver. Welcome Cher Ami.

Mesdames et Messieurs, les défis du 21<sup>e</sup> siècle sont nombreux et notre organisation doit se préparer à y faire face. La crise sanitaire de la COVID-19 est venue et a bouleversé toutes les économies, notamment celles des petits pays vulnérables, mais malgré cette crise qui a ébranlé notre réflexion régionale, notre organisation a su s'adapter à la situation et a proposé des actions avec les moyens de bord, notamment dans le cadre du projet Paix, Stabilité et Gouvernance pour lequel à l'occasion d'une visio conférence, des documents ont été validés techniquement.

Il s'agit également du projet sécurité maritime qui a connu quelques avancées et bien sûr le plan de riposte à la COVID-19 initié par la présidence comorienne et soutenu par l'AFD et l'Union européenne à qui nous adressons notre reconnaissance.

Mesdames et Messieurs, au moment où la COI gagne en maturité, il est nécessaire d'œuvrer à une meilleure visibilité de nos actions auprès de nos populations respectives. Je saisis donc cette occasion pour saluer les efforts déployés ces derniers temps par l'Unité de communication qui a permis de mieux faire connaître la Commission de l'océan Indien, ses actions et sa valeur ajoutée aux Comores. Nous devons faire face aux nouveaux défis en modernisant notre organisation et renforçant notre solidarité.

Je vous remercie, Mesdames et Messieurs pour votre attention.

---

**Intervention de Monsieur Laurent AMAR,  
OPL de France/ Réunion,**

Je vous remercie, Monsieur le Président. Merci de vos mots d'accueil et de bienvenue.

Bonjour à tous,

Monsieur le Secrétaire général,

Mesdames et Messieurs les Officiers Permanents de Liaison,

C'est un très grand plaisir et un honneur pour moi d'être présent, quelques jours seulement après ma prise de fonctions à ce Comité des OPL, dont je connais l'importance dans la perspective dans la préparation des travaux de la prochaine réunion des ministres. Je suis très heureux de pouvoir rejoindre le cercle de la Commission de l'océan Indien et son ambiance solidaire et chaleureuse à un moment particulièrement important de son développement comme il a été rappelé notamment par le SG et le Pdt car elle a su faire face avec beaucoup de résilience et de réactivité à la crise sanitaire et à ses conséquences économiques que le monde entier a traversé et continue de traverser ces derniers temps. Elle a su remarquablement s'adapter, se développer, se diversifier avec dynamisme à la suite des conclusions de la ministérielle de Victoria l'an dernier, notamment, je rends hommage à la présidence seychelloise et en élargissant ses domaines de compétences à la paix, à la sécurité, à la gouvernance, à la question aussi des industries culturelles et créatives tout en maintenant la priorité à des sujets qui conviennent comme la sécurité maritime, l'environnement, la lutte et l'adaptation aux dérèglements climatiques.

J'ai pu remarquer à quel point ces programmes étaient vivants, à quel on franchissait de nouvelles étapes chaque jour avec le lancement de nouveaux programmes, avec la validation d'études de faisabilité et je trouve que cela augure très bien de l'avenir de notre organisation.

Je suis cependant nouveau et je vous demanderai votre indulgence durant les travaux qui s'annoncent car je ne connais pas forcément toute l'historique de votre organisation. Veuillez par avance me pardonner si je pose des questions ou fais des remarques dont vous connaissez déjà les réponses.

Je me réjouis de participer à cette réunion et vous remercie très chaleureusement de votre accueil.

---

**Intervention de Madame Alice N'DIAYE,  
OPL de Madagascar,**

Monsieur le Président du Comité des OPL,  
Messieurs les OPL,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Mesdames et Messieurs les membres du Comité de direction du Secrétariat général,

Je voudrais vous dire que c'est un plaisir pour moi de prendre part à ce Comité des Officiers permanents de liaison en mode virtuel qui va clore cette année éprouvante.

Nous aurons l'occasion d'échanger davantage au fur et à mesure de nos travaux, mais je souhaitais à l'instar des précédents intervenants souhaiter la bienvenue à l'OPL de la France/Réunion, M. Amar, je lui souhaite de s'épanouir au sein de cette nouvelle expérience dans l'Indianocéanie et une bonne continuation à l'OPL de Maurice, M. Bedacee, dans la fougue que nous connaissons.  
Merci.

---

**Intervention de Monsieur Devendra Kumar BEDACEE,  
OPL de Maurice,**

Monsieur le Secrétaire général,  
Monsieur le Président du Comité des OPL, Cher Imam,  
Mesdames et Messieurs les OPL, Chargés de mission et Chefs de service,  
Bonjour,

Permettez-moi de vous remercier pour les félicitations avant ma prise de fonctions en tant qu'Officier permanent de liaison de la République de Maurice. Merci à tous.

Je profiterai également pour souhaiter la bienvenue à Monsieur Laurent Amar pour sa prise de fonctions, soyez le bienvenu parmi nous.

Je remercie également la présidence pour la tenue de ce comité des OPL qui nous permet de prendre connaissance de la mise en œuvre des différents projets. Je remercie également le Secrétariat pour avoir répondu à nos sollicitations pour des compléments d'information sur les fiches qui nous ont été transmises. Ayant plusieurs items à l'ordre du jour et j'espère bien que nous pourrons bien tous les aborder aujourd'hui.

Je vous remercie pour votre attention.

---

**Intervention de Monsieur Jacques BELLE,  
OPL des Seychelles,**

Monsieur le Président du Comité des OPL,  
Monsieur le Secrétaire général,  
Chers Collègues OPL,  
Mesdames et Messieurs les membres du Secrétariat général de la COI,  
Chers amis,  
Bonjour,

Je voudrais tout d'abord dire combien je me réjouis de la tenue de ce Comité des OPL, le dernier de cette année. Je tiens à cette occasion à saluer le Secrétariat général de la COI pour la préparation de ce Comité et bien entendu le Secrétaire général, M. Vêlayoudom Marimoutou pour son dynamisme et ses multiples initiatives visant à renforcer la coopération régionale de nos îles.

Je profite par ailleurs pour féliciter notre ancien collègue, le doyen, M. Dev Phokeer, pour sa récente promotion comme directeur de la COI ainsi que M. Ashvin Bedacee pour la confirmation de son poste comme OPL de Maurice. Je voudrais également souhaiter au passage la bienvenue dans la famille des OPL, l'OPL de la République Française, M. Laurent Amar. Bienvenue.

Pour les Seychelles, la coopération régionale est une question de solidarité insulaire, où nos îles partagent une même région, une histoire commune et surtout des défis communs. C'est ensemble que nous devons réaliser de belles et grandes choses pour nos peuples et avancer sur le chemin de développement durable.

La récente visite de notre nouveau Président, M. Wavel Ramkalawan dans les locaux de la COI à l'occasion de sa visite d'Etat à Maurice témoigne que les Seychelles continuera à prouver sa foi et son attachement à la COI. D'ailleurs j'en profite pour remercier toute l'équipe du Secrétaire général pour l'accueil qu'il a accordé au Président et à toute sa délégation. Merci beaucoup.

Bien que la COI reste une des plus petites organisations de la région, elle demeure pour les Seychelles la plus importante car aucune autre organisation ne peut mieux défendre nos intérêts qu'elle. La coopération régionale avec la COI est et restera un axe fondamental de la politique de développement et de la politique étrangère des Seychelles. Le mandat du présent Comité des OPL nous convient, d'autant qu'il est riche et varié et en ligne avec les grandes décisions prises lors du dernier Conseil tenu à Mahé. Nous avons de ce fait hâte d'en débattre.

.../...

---

Par ailleurs, nous avons pris bonne note des récents développements entrepris sous la présidence comorienne avec l'appui du Secrétariat général, en particulier, l'assistance technique INCA, notamment, celui de continuer nos efforts à moderniser la COI avec la révision des textes d'application, dont le règlement intérieur et aussi la mise en place de nouvelles structures.

Cette démarche est à saluer et nous souhaitons cependant que ces travaux de modernisation se fassent à travers un dialogue continu entre les États, un dialogue qui doit se faire dans la transparence, dans le respect mutuel et en cohérence avec l'esprit de la Déclaration de Moroni et l'Accord de Victoria révisé.

Je vous remercie pour votre attention et je vous souhaite à tous et à toutes une très bonne session.